

Vente de terrain en Z.F.U.

Extraits du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2007

Versement par douzièmes de subventions aux associations.

Quinze associations ont demandé le versement d'acomptes mensuels afin de pallier leurs difficultés de trésorerie, dans la limite d'un douzième de subvention inscrite au budget primitif 2007.

D'autre part, le Conseil Municipal souhaite faire bénéficier de cette disposition le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des écoles.

POUR : 37

Redevance d'assainissement. Année 2008.

Chaque année, le Conseil Municipal fixe le taux de la redevance d'assainissement facturée par la Compagnie Générale des Eaux pour le compte de la commune.

Pour l'exercice 2007, la redevance s'élevait à 0,26 € par m³. Pour l'année 2008, il est proposé de revaloriser ce tarif à 0,27 € par m³.

Cette redevance a pour but le financement de l'entretien du réseau d'eaux usées.

UNANIMITÉ

Aéroport Paris Charles de Gaulle. Enquête publique.

L'aéroport de Paris Charles de Gaulle déverse ses eaux pluviales à 80 % en Marne et à 20 % en Seine.

Compte-tenu de ses projets d'extension (satellites d'embarquement et aérogare), les volumes d'eau déversés seront augmentés.

La Municipalité propose un avis favorable sous réserve d'amélioration de la qualité des eaux rejetées (qualité « verte ») dans la Marne.

POUR : 37

Convention cadre pour l'organisation et le développement des travaux d'intérêt général.

POUR : 37

Vente à la SEMINOC d'un terrain 30 et 30 bis rue Paul et Camille Thomoux.

Il s'agit d'une superficie de 2 107 m² destinée à la construction de 40 logements en accession à la propriété et de commerces pour un montant de 1 177 600 €.

POUR : 37

Vente d'un terrain situé 4/6 avenue Winston Churchill à la société Préalut.

Ce terrain de 5 287 m² est en Z.F.U. (Zone Franche Urbaine) et le groupe Préalut envisage de construire des locaux d'activités destinés à être loués principalement à des sociétés filiales du groupe, à des bureaux d'études partenaires et sous-traitants.

Petit groupe familial employant un peu plus de 250 personnes dans les métiers du génie thermique, de l'électricité et de ses nouvelles technologies dérivées, à savoir la vidéo-surveillance, la téléphonie, la domotique et le contrôle d'accès, le groupe Préalut effectue l'installation et assure la maintenance des systèmes.

POUR : 31

Vente d'un terrain situé 21/23 boulevard du Maréchal Foch.

La commune envisage de céder ce terrain, d'une superficie de 6 292 m² environ, à la société BDM pour la réalisation d'une opération immobilière mixte de bureaux et logements.

POUR : 31

Avenant à la convention de coopération culturelle avec le Conseil Général.

UNANIMITÉ

Recensement rénové de la population de 2008.

Le recensement rénové de la population a été mis en place en 2004. Il s'agit de déterminer les populations légales des circonscriptions administratives de la France, de décrire les structures démographiques et sociales de la population, de dénombrer et décrire les logements.

Désormais, toutes les adresses ne sont pas recensées chaque année.

La désignation des agents recenseurs et de leurs conditions de rémunération sont de la responsabilité de la commune.

Le maire constituera pour cette opération une équipe communale chargée d'encadrer, d'aider les agents recenseurs et de contrôler l'avancement de l'enquête.

La commune reçoit de l'Etat une dotation forfaitaire.

La population de la commune est évaluée à 34 100 habitants.

UNANIMITÉ

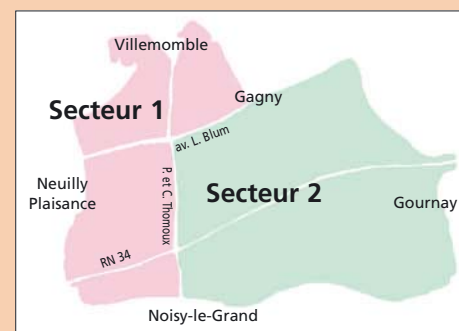
Le Conseil Municipal compte 39 élus ; 38 étaient présents ou représentés.

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.

Le prochaine séance aura lieu le 17/01/08 à 21h

Collectes

Les objets encombrants



SECTEUR 1 :

nord et ouest de la commune

JEUDIS 3 JANVIER ET 7 FÉVRIER

SECTEUR 2 :

Sud et est de la commune

MERCREDIS 2 JANVIER ET 6 FÉVRIER

Penser à sortir les encombrants, la veille du jour de ramassage, après 19h.

ATTENTION

Certains déchets sont exclus de la collecte des objets encombrants :

les produits dangereux ou corrosifs (bouteilles de gaz, batteries, pots de peinture, huiles usagées...), les objets trop lourds, les objets de plus de 2m x 2m, les verres (fenêtres, miroirs...), les déchets verts, les troncs d'arbres, les gravats, les éléments de carrosserie et de mécanique automobile, les pneus, les ordures ménagères, les cartons avec garnitures diverses (polystyrène, paille...), les DEEE (appareils avec une prise, batteries ou piles), les distributeurs ayant l'obligation de les reprendre au moment de l'achat d'un nouvel appareil.

Quelle que soit la collecte, les poubelles (jaunes ou marrons) ne sont autorisées sur la voie publique que les veilles des jours de collecte à partir de 19h jusqu'au lendemain 14h maximum.

Pour tous renseignements appeler le 01 49 44 63 43.

Les déchets toxiques

Ils sont à apporter à l'Ecobus :

SAMEDI 19 JANVIER

de 9h à 12h,

sur le parking de l'Hôtel de Ville (accès boulevard Carnot)

Les déchets verts

Ils sont à apporter à la SEPUR (69, rue des Frères Lumière), le mercredi et le samedi de 8h à 12h. Se munir d'un justificatif de domicile.

En dehors des collectes, vous pouvez déposer gravats et déchets verts

à la déchetterie intercommunale, 62, rue Anatole France à Romainville.

Tél. 01 41 83 77 20

Fermeture le 1^{er} mai uniquement.